

Objet : Procès-verbal de séance
Réunion du quinze décembre deux mille vingt-trois

Etaient présents : Yann BONDIER-MORET Maire, Jean-Gabriel ROBEZ-MASSON, Vincent BRIQUEZ Adjoints, Angélique COLLE, Valérie DUMONT-GIRARD, Sylvie GAUDY, Sylvain MARTIN, Romain PERRIER, Raphaël TEDOLDI.

Etaient excusés : Bénédicte BOURGEOIS procuration à Vincent BRIQUEZ, Vanessa DEFFRADAS procuration à Angélique COLLE, Béatrice NOUGIER procuration à Valérie DUMONT-GIRARD, Carine ARBEZ, Bernard DUBREZ, Anthony GAUTHIER.

Le compte-rendu de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.

Jean-Gabriel ROBEZ-MASSON est désigné secrétaire de séance.

Délibération Modificative Budgétaire

Le Maire expose que des ajustements du budget communal sont nécessaires. Ils concernent, d'une part, une augmentation de crédits budgétaires de 30 900 € au chapitre charges à caractère général : l'assurance dommage ouvrage ainsi que la taxe d'aménagement de la Maison Roybier étaient prévues en dépenses d'investissement mais ces dépenses sont à payer en section de fonctionnement. D'autre part, à la suite de plusieurs événements relatifs au personnel communal : arrêts maladie, augmentation du point d'indice, relèvement de l'indice minimum de traitement et accroissement d'activité à l'accueil de loisirs, le chapitre charges de personnel doit être augmenté de 30 700 €. L'équilibre budgétaire est réalisé par la constatation d'une recette de 14 000 €, par la diminution d'une prévision de dépenses d'investissement pour l'achat de terrains qui ne se réalisera pas en 2023 et par l'ajustement du virement à la section d'investissement.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, ces mouvements de crédits.

Achat de terrain

Dans le cadre du projet de parc et jardins partagés à proximité du Cantou des Jardins, le Maire a fait une proposition d'acquisition de terrain aux propriétaires de parcelles situées rue de la Reisse. Une réponse favorable est parvenue.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir la parcelle cadastrée section ZH n°73 d'une superficie de 610 m² appartenant à Julien Dupuis et Marie-Christine Dupuis au prix de 610 €.

Recensement de la population

Le Maire informe le Conseil Municipal que le recensement de la population débutera jeudi 18 janvier 2024. La Commune étant divisée en trois districts, il est donc nécessaire de recruter trois agents recenseurs.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de créer trois postes d'agents recenseurs et fixe la rémunération de ceux-ci. Le recensement sera effectué par Madame Gisèle Garnier et Messieurs Cyril Micol et Roland Cretin.

Demandes de subvention

Comme pour les saisons précédentes, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de prendre en charges 50 % du prix d'achat des forfaits alpins pour les 6 enfants résidents à Longchaumois et ayant une licence au club. Une subvention de 586.50 € sera versée à l'ASC.

Objet : suite du procès-verbal

=====

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes :

- ✓ 100 € pour le comité de fêtes de la Doye.
- ✓ 50 € pour le Souvenir Français.
- ✓ 900 € pour le Noël des enfants.
- ✓ 470 € à l'association Humeur Bio pour l'organisation de la Foire Bio les 21 et 22 octobre 2023.

Le Conseil Municipal refuse d'attribuer une subvention à la Maison familiale Rurale des 4 vallées.

Convention avec le CAUE

Le Maire fait part au Conseil Municipal que le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) du Jura a été sollicité pour une mission d'accompagnement à la Maîtrise d'Ouvrage pour les projets « Cœur de Village » et « Tiers-lieu ». Le CAUE a fait une proposition de prix pour ces missions.

Le Conseil Municipal accepte la proposition tarifaire et autorise le Maire à signer la convention avec le CAUE.

Droit de préemption urbain

Le Maire informe le Conseil Municipal d'un droit de préemption urbain concernant une vente située en zone UC. Le droit de préemption n'a pas été appliqué.

QUESTIONS DIVERSES

Une étude d'opportunité a été demandée au SIDEC et l'AJENA concernant la chaufferie bois, le système d'approvisionnement et l'extension du réseau de chaleur jusqu'à l'accueil de loisirs et la mairie. Le Maire présente au conseil le compte-rendu de l'étude. L'AJENA remarque que la chaudière est très bien entretenue depuis son installation, le Conseil Municipal remercie Marcel Dumont-Girard pour son implication. Toutefois, la chaudière est vieillissante et le Maire expose les différentes options proposées par AJENA afin de préparer l'avenir. Il ressort des discussions que l'option *100 % bois* serait à travailler et serait à retenir.

Jean-Gabriel ROBEZ-MASSON présente le compte-rendu de l'assemblée générale de la Maison de la Flore et fait part du travail important réalisé par les bénévoles pour l'entretien du parc et la tenue des permanences. Un jeu de piste numérique est en cours de création en lien avec l'Office de Tourisme Haut-Jura Gorges de la Bienne et l'accueil de loisirs « La Grotte Enchantée ».

Le Conseil Municipal salue la réactivité de François Passemard pour son intervention lors de la chute d'arbres du Parc sur la RD69 samedi 9 décembre 2023 et le remercie. Certains arbres seront coupés afin de sécuriser les habitations à proximité et il est prévu un aménagement de tables et de bancs dans le Parc. La dépense afférente à cet aménagement fera l'objet d'une proposition d'inscription au prochain budget.

Le Maire présente l'avancement du travail effectué dans le cadre de la déclinaison du plan vélo porté par notre communauté de communes. Ce plan vélo comporte des projets d'aménagement au village avec matérialisation de places de stationnement dans le bas de la Grande Rue.

Le Maire fait part de son intervention avec le Major de Gendarmerie, et plusieurs membres du Conseil Municipal, à Rosset en présence de Monsieur Patrice Girod. Un arrêté de mise en demeure a été pris à l'encontre de Monsieur GIROD. Depuis lors, de gros efforts d'enlèvement de divers matériaux ont été réalisés par le propriétaire. Le Conseil Municipal souhaite que ces efforts se poursuivent afin de retrouver une situation convenable à Rosset.

Objet : suite du procès-verbal
=====

Le Maire fait part de ses discussions avec Mehdi Haffar, locataire-gérant du fonds de bar tabac presse appartenant à la commune, et de son intention de mettre fin au contrat en début d'année prochaine.

Le Maire lit un courrier de remerciements pour le goûter des 90 ans et informe du bon déroulement du repas des aînés.

Le Maire rappelle que la Commune a déposé un dossier dans le cadre du dispositif Village d'avenir. Le résultat est attendu pour le 20 décembre 2023.

Syndicat Mixte du Haut-Jura : le Maire fait un compte-rendu d'une réunion avec les membres du tir sportif qui s'est tenue le 1^{er} décembre. Il rend également compte des discussions qui se sont tenues lors du conseil syndical de ce jour et notamment concernant la décision de gérer le service d'assainissement collectif en régie.

Jean-Gabriel ROBEZ-MASSON remercie la commission Information / Communication pour l'élaboration du bulletin municipal « Le Chaumerand » qui sera distribué prochainement.

Jean-Gabriel ROBEZ-MASSON fait part des remerciements des commerçants pour les sapins offerts par la Commune et informe que des balades découverte du village auront lieu les dimanches des vacances scolaires, avant le pot d'accueil.

Jean-Gabriel ROBEZ-MASSON signale qu'un nouveau système de fermeture des portes à l'Espace Loisirs est en cours d'installation.

Sylvain MARTIN demande s'il est possible de changer/améliorer les décorations de Noël.

Valérie DUMONT-GIRARD signale que des arceaux à vélo ont été installés en différents lieux de la commune.

Vincent BRIQUEZ informe que l'organisation du déneigement à la communauté de communes change au 1^{er} janvier 2024.

Séance levée à 00h30
Fait en Mairie, le 08 janvier 2024
Le Secrétaire de séance
Jean-Gabriel ROBEZ-MASSON